



Décision

Décision portant délégation de signature aux agents de la DDASS des Pyrénées-Orientales

Administration : Direction départementale des affaires sanitaires et sociales

Auteur : DDASS

Signataire : Directeur DDASS

Date de signature : 13 Février 2009



Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville Ministère de la santé et des sports

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales Des Pyrénées-Orientales RESSOURCES HUMAINES

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE AUX AGENTS DE LA DDASS DES PYRENEES-ORIENTALES

Le Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales des Pyrénées-Orientales,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements et notamment son article 44,

VU le décret n° 2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des Préfets de région et à la délégation de signature des Préfets et des Hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie,

VU les arrêtés préfectoraux n° 727/2008 du 26/02/2008 et n° 1746 du 02/05/2008 portant délégation de signature à M. Dominique KELLER, Directeur Départemental des Affaires Sanitaires et Sociales,

DECIDE

ARTICLE 1: Délégation de signature est donnée aux fonctionnaires suivants de la DDASS, aux fins de signer tous actes ou décisions portant sur les domaines relevant de leurs attributions, selon les modalités ci-dessous :

• M. Eric DOAT,

Inspecteur Hors Classe de l'Action Sanitaire et Sociale, Adjoint au Directeur, pour toutes les affaires.

• Mme Anne GROSJEAN,

Inspectrice Hors Classe de l'Action Sanitaire et Sociale, pour toutes les affaires, à l'exception des actes définis au paragraphe H 6 de l'arrêté n° 1746 du 02/05/2008.

• M. Dominique HERMAN,

Ingénieur Général du Génie Sanitaire, pour les décisions ou actes définis au paragraphe F de l'arrêté n° 1746 du 02/05/2008 et pour l'exécution des marchés publics relatifs au contrôle sanitaire des eaux.

En cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, délégation est donnée pour ces actes à :

- · Mme Gisèle SALVADOR et M. Jean-Bernard TERRE, Ingénieurs d'Études Sanitaires.
- Melle Marie BARRERE, Melle Cécile DORLEE et M. Jean-Sébastien TOUREL, Chargés de mission habitat, pour les décisions ou actes définis aux paragraphes F 1-2-3 de l'arrêté n° 1746 du 02/05/2008.

12, Bd Mercader - B.P. 928 - 66020 PERPIGNAN cedex

Tél : 04 68 81 78 00 - Fax : 04 68 81 78 78 - Mél : dd66-secr-direction@sante.gouv.fr

En cas d'absence ou d'empêchement de M. DOAT, délégation est donnée à :

- M. Stéphane DROUET, Înspecteur de l'Action Sanitaire et Sociale, pour les décisions ou actes définis aux paragraphes B, H1 et H4 de l'arrêté n° 1746 du 02/05/2008 et en son absence à :
 - Mme Eve MARTY, Secrétaire Administratif de classe exceptionnelle.
- les Docteurs Farhad ENTEZAM, Jean-Yves GOARANT et Aline VINOT, Médecins Inspecteurs de Santé Publique,
- Mme Martine NABONNE, Inspectrice de l'Action Sanitaire et Sociale, pour les décisions ou actes définis aux paragraphes D et E de l'arrêté n° 1746 du 02/05/2008.

En cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci, délégation est donnée :

- pour l'enregistrement des diplômes des professions médicales et paramédicales,
- pour l'agrément des installations radiologiques,
- à Mmes Danièle CUVILLIER, Secrétaire Administratif de classe normale, Huguette DIOP, Adjoint Administratif Principal de 1^{ère} classe et Thérèse LOPEZ, Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe.
- * Mme Danièle BENET, Inspectrice de l'Action Sanitaire et Sociale, pour toutes correspondances relatives au suivi des missions d'inspections diligentées par la DDASS
- ◆ Mme Anne LEVASSEUR, Inspectrice de l'Action Sanitaire et Sociale, pour les décisions ou actes définis aux paragraphes G et H 1-4-5-7 de l'arrêté n° 1746 du 02/05/2008.
- ◆ Mme Catherine BARNOLE, Inspectrice Principale de l'Action Sanitaire et Sociale, pour les décisions ou actes définis au paragraphe H 1-2-4-5 de l'arrêté n° 1746 du 02/05/2008.
- Mr. Frédéric SANCHEZ, Chargé de mission personnes âgées, pour les décisions ou actes définis au paragraphe H 1-4 de l'arrêté n° 1746 du 02/05/2008.
- Mr. Xavier SANMARTI, Secrétaire Administratif de classe exceptionnelle, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Dominique KELLER et de Mme Anne GROSJEAN, pour les commandes de fournitures et de matériel et les correspondances avec des tiers fournisseurs concernant la gestion des services.

ARTICLE 2 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

FAIT à PERPIGNAN, le 13 FEVRIER 2009

LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES AFFAIRES SANITAIRES & SOCIALES,

Dominique KELLER

Arrêté n°2009062-13

Avis d ouverture d un concours sur titres pour le recrutement d une aide médico psychologique à la maison de retraite Résidence Francis Catala de Vinça

Administration: Partenaires

Signataire : Autres

Date de signature : 03 Mars 2009

AVIS D'OUVERTURE D'UN CONCOURS SUR TITRES POUR LE RECRUTEMENT

D'UNE AIDE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

A LA MAISON DE RETRAITE « RESIDENCE FRANCIS CATALA » DE VINÇA PYRENEES-ORIENTALES

- O Un concours sur titres est organisé en application du Décret N° 2007-1188 du 3 Août 2007 portant statuts particuliers des Aides-Soignants et des Agents des Services Hospitaliers Qualifiés de la Fonction Publique Hospitalière, en vue de pourvoir 1 poste d'Aide Médico-Psychologique à la Résidence Francis Catala de Vinça.
- o Peuvent faire acte de candidature les personnes titulaires :

Du diplôme professionnel d'Aide Médico-Psychologique

• Les candidatures doivent être adressées par écrit, dans un délai de deux mois à compter de la date de publication du présent avis (le cachet de la Poste faisant foi) à :

Monsieur le Directeur de la Résidence Francis Catala 12 Avenue du Conventionnel Fabre 66320 VINCA